



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



POLYTECH<sup>®</sup>  
MONTPELLIER

# STAGE - EMPLOI



## QUELS OUTILS POUR MA RECHERCHE ?



1

## Pourquoi faire un stage ?

- ✓ Mise en pratique et amélioration des connaissances, du savoir-faire et savoir-être au travail
- ✓ Mise en situation professionnelle et acquisition de nouvelles compétences
- ✓ Appréhender un nouvel environnement
- ✓ Penser et affiner votre projet pro
- ✓ Développer votre réseau

2

## Durée stage ?

Un minimum de 28 semaines (30 recommandées) dans l'ensemble de la formation Ingénieur, avec un minimum de 14 semaines en entreprise

- 5A : Stage ingénieur (6 mois)
- 4A : Stage technique et/ou mobilité internationale ( en moyenne 4 mois)
- 3A : Stage découverte de l'entreprise (2 à 3 mois)
- PEiP : Stage immersion (1 à 2 mois)

La durée maximale pour effectuer son stage dans une même entreprise est de 6 mois. Cette durée maximale est atteinte dès lors que le stagiaire a accompli, durant l'année d'enseignement, **924 heures** de présence effective dans le même organisme d'accueil.

3

## Gratifications ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le montant minimum de la gratification pour un stage est à **4,35 € par heure de présence active**.

Lorsque la gratification de stage ne dépasse pas le taux minimum, elle est **exonérée de cotisations sociales**. Également exonérée d'impôts elle n'a **pas à être déclarée, lorsqu'elle ne dépasse pas le montant du SMIC annuel**.



## Indemnités de stage 2024

Nombre Jours travaillés	Mois concernés	Montant gratification en €
19	Mai Novembre	578,55
20	Juin	609
21	Février Mars Avril Août Septembre Décembre	639,45
22	Janvier	669,9
23	Juillet Octobre	700,35

4

## Congés/Absences/Maladie - Accidents

### Congés :

si le stage a une durée de 2 mois maximum, la prise de congés n'est pas obligatoire.

si le stage dure plus de **2 mois**, la convention de stage doit prévoir la possibilité de prise de congés et d'autorisations d'absence. La rémunération des congés est facultative.

### Absences :

En cas de maternité, de paternité ou d'adoption, le stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence pour une durée équivalente à celle prévue pour les salariés. **Durant ces absences, le maintien de la gratification n'est pas obligatoire.**

### Maladies/Accidents :

Prévenir dans les 48 heures votre tuteur entreprise pour la déclaration auprès de la CPAM du département informer l'école de votre absence.



5

## Stage à l'International ?

- ✓ Obligatoire depuis 2022
- ✓ Possibilité de découvrir d'autres approches et méthodes de travail
- ✓ Acquérir une aisance linguistique

Toutes les informations sont disponibles dans l'intranet : rubrique Relations Internationales, ou

Bureau des Relations Internationales, rez-de-chaussée du bât 31., ou

Contact : [polytech-international@umontpellier.fr](mailto:polytech-international@umontpellier.fr).

Le département des Relations Internationales est là pour vous accompagner dans vos différentes démarches/demandes (conventions, visa....)

6

## Outils à votre disposition

**Poly +** : Application de l'école sur laquelle les partenaires/entreprises s'inscrivent pour déposer leurs offres de stages/emplois/contrats Pro et projets industriels : connexion avec vos identifiants institutionnels.

**Polytech Connect** : Association des diplômés, intéressant d'y adhérer même en tant qu'étudiants pour vous permettre d'être en contact avec des anciens de l'école ou du réseau Polytech et avoir des contacts pour vos stages et/ou emplois.

**Jobteaser** : le bras droit de Poly+, offres de stage et d'emploi ciblées aux écoles Polytech. Possibilité de filtrer les annonces selon votre profil et critères et la mise en place d'alertes : connexion avec vos identifiants institutionnels.

**Guide des Ressources Emploi** : outil multi-fonction mis à disposition par l'UM, vous y trouverez des fiches sur les entreprises dans tous les secteurs et vous menant à leurs offres de stages, emplois... : connexion via le portail ENT intégré.

**Forum Entreprises-Université (FEU)** : Forum organisé par l'UM en Octobre/Novembre pour vous permettre de rencontrer en présentiel des recruteurs et déposer des CV, participer à des tables rondes.

**Le petit+** : la présence d'un photographe professionnel pour vos photos format CV.

**Évaluation de stage des précédentes promotions** : en consultation sur l'intranet de Polytech (GENUM) dans la rubrique – stage/job d'été.

**Dispositif régionaux et nationaux :**

- ✓ <https://www.1jeune1solution.gouv.fr>
- ✓ <https://www.laregion.fr/-jobs-solidaires->



7

## Une idée, un projet ? Étudiant-Entrepreneur ?

Polytech Montpellier développe une politique volontariste d'incitation et d'aide à la création d'entreprises innovantes pour :

- ✓ accompagner les élèves-ingénieurs porteurs de projet
- ✓ faire émerger de nouveaux projets
- ✓ sensibiliser à la culture entrepreneuriale
  - module pour les PeiP
  - journée des métiers pour les 3A
  - stages en start-up
  - Pol'Innov pour les 5A

Contact : [polytech-entrepreneuriat@umontpellier.fr](mailto:polytech-entrepreneuriat@umontpellier.fr), ou  
<https://www.polytech.umontpellier.fr/partenariats/creation-d-entreprises>

Télécharger le petit guide d'accompagnement à l'entrepreneuriat

## Un étudiant-entrepreneur, doit-il faire un stage ?

En obtenant le statut national d'étudiant-entrepreneur, vous avez la possibilité de travailler sur votre projet entrepreneurial à la place d'un stage ou d'un projet de fin d'études prévu dans la cadre de votre formation.

**N'hésitez pas** à adresser un email à : [polytech-entrepreneuriat@umontpellier.fr](mailto:polytech-entrepreneuriat@umontpellier.fr) et notre équipe sera là pour répondre à vos questions.



## La Césure

Un dispositif facultatif qui vous permet de suspendre votre formation pendant une année universitaire au maximum. Elle ne peut pas vous être imposée dans un cursus en lieu et place d'un projet de fin d'études, d'un stage obligatoire ou d'un enseignement en langue étrangère.

- **Objectif ?** Vous permettre d'enrichir votre parcours
- **Comment ?** En effectuant une demande de césure à votre établissement
- **Pourquoi ?** Pour acquérir d'autres compétences, vivre une autre expérience, tout en restant étudiant.
  - Demande écrite pour la césure doit se faire auprès de votre établissement qui va vous l'accorder ou non et ce en fonction des critères qu'il aura fixés et publiés. Dans certaines écoles le nombre de place est limité.
  - La demande de césure peut se faire pendant votre cursus de formation avant la 1<sup>ère</sup> année d'enseignement supérieur et jusqu'à l'avant dernière année de la formation.
  - L'étudiant(e) doit accomplir ses formalités auprès de son établissement d'origine pour conserver son statut d'étudiant(e).
  - La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire et peut-être effectuée dès le début de la première année et jamais après la dernière année de formation.
  - La durée maximale d'une césure est de deux semestres universitaires (période indivisible de 6 mois) par cycle d'étude.

Vous trouverez toutes les infos sur le site <https://www.etudiant.gouv.fr/fr>, rubrique FAQ



## La Charte des Stages de l'école

1. C'est le document de référence des stages.
2. Consultable sur l'intranet, rubrique - stage et jobs d'été –

Vous trouverez dans ce document les informations suivantes

- les modalités administratives à effectuer avant le stage,
- les informations sur la durée du stage,
- les obligations de l'étudiant, de l'école et de la structure d'accueil
- le montant et les modalités de versement de la gratification,
- les congés et absences durant votre stage,
- les contacts au sein de l'école,
- les textes légaux de référence
- ...

Ce document est amené à évoluer tout au long de l'année et selon les directives législatives



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



POLYTECH<sup>®</sup>  
MONTPELLIER

# BON STAGE

